

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Région wallonne

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par Madame la Bourgmestre Véronique LEONARD, Bourgmestre de la commune de Gouvy;

L'autorisation	N°ECP037
Est délivrée à	Bastien Wilmotte
Domicilié	Rue Vaux, 4E à 6673 Gouvy
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Ferme au pré pénard », situé latitude 50.17412 – longitude 5.8646 à 6673 Cherain
Superficie	1.20 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	60 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 14/03/2027

Le 12/04/2022

Adèle Guillaume
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps